



PROJET PEDAGOGIQUE

DE L'ALSH

**« Service jeunesse de
VALLEIRY »**



Finalité

La commune de VALLEIRY, soucieuse de la qualité de ses services périscolaires, a entrepris une demande d'agrément de ses accueils extra-scolaires, auprès des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) dans le cadre législatif d'un ALSH.

Le projet éducatif, fait partie intégrante du PEDT qui définit certaines valeurs comme l'autonomie, la citoyenneté et la laïcité. Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) définit le sens commun de l'action éducative et sociale du territoire, les valeurs, les objectifs et les actions à conduire pour les prochaines années. Il est le fruit de la réflexion engagée avec les acteurs du territoire, les élus et les usagers.

Le projet politique des élus de VALLEIRY, s'inscrit dans une démarche volontaire de prise en charge de la jeunesse. Cela se traduit concrètement par la mise en place d'un programme d'animation, durant les petites et les grandes vacances pour les enfants de 6 à 10 ans.

Le projet Pédagogique définit le fonctionnement et les objectifs pédagogiques de l'accueil collectif de mineurs du service jeunesse de Valleiry.

Présentation

Nom : Service jeunesse de Valleiry

Adresse : 85 rue de la gare
74520 VALLEIRY

Téléphone fixe : 04.85.98.90.90

Téléphone portable : 06.37.11.33.60

Cet accueil est enregistré auprès de la DRAJES sous le numéro organisateur :
n° 0740547CL000123-23-J01

Descriptif des locaux

Les enfants sont accueillis dans les locaux du périscolaire primaire du haut de l'école de Valleiry :



Modalités d'accueil

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire du haut des primaires.

Il n'y a pas de salle de restauration, les enfants mangeront donc, les repas que les parents fournissent, dehors, sur les tables où à l'intérieur lors de mauvais temps. Les parents peuvent fournir des repas équilibrés et variés, ce qui permet de diversifier l'alimentation des enfants. Grâce aux micro-ondes présents sur place, les repas peuvent être chauffés.

Le service jeunesse est ouvert lors de la première semaine des petites vacances scolaires, la deuxième et troisième semaines du mois de juillet et les deux dernières semaines du mois d'août, il n'y a pas d'accueil lors des vacances de Noël. Nous avons un large stock de matériel, de nombreux équipements sont également à notre disposition : 2 mini-bus, du matériel de cirque, des tables de ping-pong, un baby-foot, des cibles et des arcs, des trottinettes et des paniers de baskets.

Le public

L'ALSH de Valleiry est accessible à tous les enfants de Valleiry et des alentours, mais la grande majorité des enfants accueillis vient de Valleiry, Vulbens, Chevrier, Dingy-en-Vuache.

Durant les vacances, maximum 24 enfants âgés de 6 à 10 ans sont accueillis. Ce sont des enfants qui ont l'habitude de fréquenter l'ALSH et viennent de divers milieux sociaux. L'accueil des enfants défavorisés est rendu possible grâce aux

tarifs votés en Conseil Municipal qui ont été étudiés avec les différents niveaux sociaux présents à Valleiry.

Chaque année, le service jeunesse de Valleiry, propose un mini camp lors de l'accueil en juillet, à cet occasion, le CCAS propose la prise en charge total de l'accueil pour les familles ayant un Quotient Familial en dessous de 600, 5 familles peuvent en bénéficier.

Les enfants ne sont pas séparés par tranches d'âges, ceci favorise l'entraide, la mixité et le lien social.

—> [L'accueil des enfants en situation de handicap](#) :

L'accueil des enfants en situation de handicap lourd ou léger est établi grâce à la collaboration des parents ainsi que de la MDPH.

Rappel loi n° 2005-105 (sources : site MDPH77)

« La loi n° 2005-105 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes et aux besoins des personnes handicapées. »

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Quoi qu'il en soit, un projet sera envisagé selon l'accompagnement et les contraintes du handicap (activités spécifiques, animateur(trice) supplémentaire, modification des espaces d'accueil...)

Moyens financiers

Une grille tarifaire est établie par décision du conseil, qui reprend les tarifs en tenant compte du Quotient Familial de la CAF.

La mairie alloue un budget pour toutes les activités proposées aux enfants, le personnel d'animation, le carburant, la nourriture qui peut être achetée en plus si cela s'avère nécessaire (ex : des glaces, un goûter, des boissons etc...).

Le budget est voté en conseil chaque année et est revalorisé en fonction des dépenses effectuées l'année précédente.

NOS VALEURS

ET SI ON VIVAIT ENSEMBLE ?

Impliquer et permettre aux participants de prendre des décisions concernant le fonctionnement et les règles du vivre ensemble.

Accompagner à la socialisation en encourageant les interactions avec les autres et lutter contre les discriminations.

Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.

DEVENIR AUTONOME

Permettre à chacun de s'épanouir et de tendre vers l'autonomie.

S'approprier le « je suis capable de faire seul ».

Découvrir, tester, expérimenter afin d'arriver à faire seul.

Pouvoir exprimer ses choix, ses envies...

Et sur le terrain....

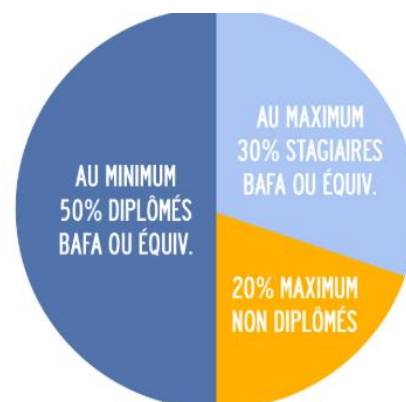
Jeux de coopération
Sensibilisation à l'autre
Espaces personnels pour se poser
Relation de confiance avec l'équipe et les autres
Bienveillance et valorisation de l'enfant dans le groupe
Pas de séparation pour encourager le lien social
Expression libre

Accès aux divers espaces en libre-service
Partage de connaissances et de savoir-faire de l'enfant
Gestion de son repas du début à la fin
Prise d'initiatives
Accompagnement de l'enfant pour qu'ensuite il sache faire seul
Préparer et ranger la ou les activités

L'équipe

5 personnes constituent l'équipe d'animation :

- 1 directeur titulaire du BAFA qui s'occupe de la gestion de l'équipe, de l'aspect financier, des commandes, de la sécurité, de la formation des stagiaires, de l'aspect pédagogique.
- 4 animatrices interviennent lors des vacances scolaires, 2 animatrices titulaire du BAFA, 1 stagiaire BAFA et 1 animatrice sans diplôme.



Pour proposer un accueil de qualité, il est indispensable de pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Le rôle du directeur sera donc de faciliter et valoriser le travail de chacun.

Afin d'accompagner l'équipe, voici les différents éléments mis en place :

- Les réunions : en milieu de semaine, une réunion sera organisée afin de faire le bilan sur le début de semaine, sur notre organisation et le fonctionnement, si besoin ou en cas de conflits, d'autres réunions pourront être mises en place.
- Les temps de pauses : chaque animateur pourra prendre une pause d'environ 20 minutes chaque jour. Les animateurs font « un tournus » en accord entre eux, cela permet le respect de l'autre.
- Le tabac : les animateurs ne doivent pas fumer devant les enfants, s'ils fument, ce sera pendant leur temps de pause qui se déroule loin des enfants.

Fonctionnement

- Une arrivée et un départ à heures fixes
- Des espaces en libre accès
- Une inscription via un compte Famille créé en ligne
- Un paiement facilité grâce au compte Famille

La sécurité

Des trousse de secours complètes sont disponibles dans les salles d'activité.

Les animateurs emportent avec eux ces trousse dès qu'ils partent en sortie, hors du centre.

Le bâtiment dispose de plusieurs issues de secours visibles sur le plan en annexe, les appels d'urgence sont également inscrits sur ce plan.

Un registre d'infirmerie est tenu sur l'accueil. Aucun médicament n'est administré, hors médicaments fournis par la famille, dans la boîte d'origine et sur présentation d'une ordonnance. Ils sont conservés dans un contenant, séparément de la pharmacie du séjour.

Les déplacements

- A pied

Les animateurs veillent à ce que le groupe marche sur le trottoir ou près des bords de la chaussée, par deux, calmement et sans bousculades. Il doit marcher à droite de la route dans le sens de la marche, si le déplacement à droite n'est pas possible, il se fait à gauche en file indienne. De nuit, ou le jour où la visibilité est insuffisante, le groupe doit être visible grâce à un feu blanc ou jaune à l'avant et un feu rouge à l'arrière du groupe (Article R412-42).

Lorsque les enfants doivent traverser les passages pour piétons, un animateur se met de chaque côté du passage piéton afin de stopper les véhicules et de faciliter ainsi la traversée des enfants.

- En mini bus

Les véhicules conçus pour le transport de 9 personnes (chauffeur compris) et couramment appelés « minibus » ne constituent pas réglementairement un véhicule de transport en commun de personnes. Les règles applicables aux voitures particulières s'appliquent (Article R412-3 Légifrance).

Proposition d'une journée type

A 9h30

Arrivée des enfants dans la structure.

Plusieurs espaces disponibles en libre accès : bibliothèque / ludothèque / dessin...

De 9h45 à 11h45

Temps d'activité. Peut-être que certains enfants voudront aider à préparer un jeu, ranger les activités ...

De 11h45 à 12h

Lavage de mains, aide pour les pique-niques etc...

De 12h à 13h environ

On mange !!! Et on débarrasse....

De 13h à 13h30

C'est le temps de se poser, tranquille, au calme.... Bibliothèque, relaxation, conte, jeux calmes....

De 13h30 à 15h30

Temps d'activité. Peut-être que certains enfants voudront aider à préparer un jeu, ranger les activités...

De 15h30 à 16h

C'est le goûter, les enfants ont celui préparé par les parents ou ils l'auront confectionné avec les animateurs(trices).

A 16h30

C'est le départ de la structure...

Pendant les temps d'activité, les enfants se verront proposer des activités manuelles en rapport avec leur environnement, des activités sportives et des jeux de nature.

Le matin les enfants sont accueillis à 9h30. Les animateurs accompagnent les enfants avec des activités calmes comme du dessin, raconter des histoires, jeux de société...

Les repas sont pris en commun à 12h. Les enfants sont acteurs du moment de repas et récupèrent leur pique-nique, s'installent à leur place, mangent dans le calme et respectent leurs camarades, jettent leurs déchets dans les bacs de recyclage. Les animateurs sont présents aux côtés des enfants et permettent l'échange entre enfants mais aussi entre animateur et enfant.

Les goûters sont pris aux alentours de 15h30. Les enfants ont leurs propres goûters. Les animateurs sont présents aux côtés des enfants. C'est également un moment de convivialité.

Temps libres, jeux calmes, temps calmes permettent à l'enfant de décider ce qu'il veut faire. Grâce à ces différents moments, l'enfant se socialise, apprend à communiquer et peut se « poser » tout simplement. L'équipe incite les enfants à respecter le matériel mis à disposition, à en prendre soin mais aussi veille à son rangement.

La communication

Elle permet la « Promotion » du séjour, c'est-à-dire qu'elle va être le moyen de faire connaître notre programme.

La communication s'effectue grâce à différents partenaires :

- la mairie
- les réseaux sociaux
- la bibliothèque
- les écoles
- les enfants
- les familles

Pour communiquer de manière efficace, différents moyens sont employés :

- Le numérique (mails, blogs, sites, sms etc...)
- Le papier (plaquettes infos, presse)

Evaluation

Pour permettre une évaluation des actions menées dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs, un bilan est mené quotidiennement avec l'équipe d'animation pour évaluer la vie en groupe et pendant les différents temps d'activités.

L'évaluation est quotidienne et sur tous les temps :

- Retenir les prénoms des autres
- Ecoute de l'opinion de chacun
- Arriver à s'exprimer, proposer, participer aux activités
- Participation au rangement des diverses activités
- Autonomie lors de la prise des repas
- Avec les retours positifs ou négatifs qui sont fait par les parents,
- Entre les animateurs et l'équipe de direction si les informations ont bien circulé
- Si les objectifs pédagogiques sont atteints

Un bilan de mi-parcours est mis en place par l'équipe de direction. Chaque animateur est reçu individuellement.

Activité accessoire

Cadre et contexte du séjour :

Contexte :

Camping « Les charmilles »

Route du barrage
74150 Vallières sur Fier

Tel : 06.12.33.42.18
campinglescharmilles74@gmail.com



Le camping est situé entre trois lacs (Genève, Annecy ET Aix-les-Bains). La campagne au pied de la montagne.

Un lieu idéal pour la découverte de notre région.

Sa situation géographique permet un choix multiple d'activités, comme les activités nautiques, sportives, balades, randonnées et la découverte du patrimoine culturel. Les pêcheurs en rivière apprécieront la proximité du Chéran et du Fier à quelques kilomètres sans oublier le plan d'eau de Rumilly où il est possible de se baigner.

L'encadrement sera effectué par la directrice titulaire du BAFD, une animatrice stagiaire du BAFA et une animatrice sans diplôme, elles encadrent 12 enfants âgés de 6 à 10 ans.

Le voyage a lieu en minibus de jour afin d'arriver au camping en début d'après-midi. Le jeune sera déposé au point de rencontre « Les Ateliers du Vuache » le jour du départ et sera récupéré au même endroit le jour du retour. Il devra avoir un pique-nique le jour du départ.

Cadre de vie (type d'hébergement/effectifs) :

Effectifs :

Le groupe est constitué de 12 enfants âgés de 6 à 10 ans. Les jeunes élaborent leurs menus avec leurs animatrices et exécutent par roulement les tâches liées à la préparation des repas, la vaisselle et le montage des tentes.

Hébergement :

Deux emplacements sont à notre disposition afin d'implanter les tentes. 6 personnes sont installées par emplacement. Une animatrice par emplacement. Le camping dispose de sanitaires à proximité, d'une piscine chauffée, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux, et d'une salle de restaurant avec terrasse ombragée. Les enfants ne sont pas répartis par tranches d'âge, ils sont tous ensemble pour favoriser le lien social et l'entraide.

Objectifs pédagogiques (en lien avec le projet éducatif de l'organisme) :

Objectifs pédagogiques :

- les valeurs :

Je veux travailler lors du séjour sur la valeur principale du projet éducatif : l'autonomie.

L'autonomie

Mes intentions

Je souhaite que l'enfant développe son autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.

Celle-ci fait partie intégrante de la vie et dès son plus jeune âge l'enfant acquiert divers savoir-être, savoir-faire qui lui permettent de se débrouiller seul.

Le but n'est pas de le laisser livrer à lui-même mais de l'accompagner afin qu'il puisse apprendre à faire seul.

Mes moyens pédagogiques

L'enfant sera capable de mettre la table, débarrasser, laver la vaisselle et l'essuyer. Pour ce faire, l'animateur fera un planning sur une ardoise avec les différents temps des repas, l'enfant s'inscrira sur les différents créneaux, le but est qu'il fasse, durant les 3 jours, les différentes tâches.

L'enfant sera capable d'élaborer le menu des différents repas et établir une liste de courses, pour se faire, dès le premier jour, un temps sera consacré aux menus et aux courses. Il devra proposer un menu « équilibré » en tenant compte des goûts de chacun, des pratiques alimentaires et du budget.

L'enfant sera capable de trier son linge propre et son linge sale. Pour ce faire, l'animateur aidera l'enfant dès la fin du premier jour en mettant le linge sale dans le sac dédié et à bien sensibiliser celui-ci sur la nécessité de cette action (ne pas laisser ses affaires trainer afin de permettre une bonne hygiène dans la tente)

L'enfant sera capable de monter la tente et de préparer son couchage. Pour ce faire, les animateurs vont monter une tente en montrant aux enfants, ensuite, par groupe, l'enfant doit monter sa tente, avec l'aide des autres enfants de son groupe. Le premier groupe à avoir terminé en premier, se verra exempté de vaisselle le soir.

Evaluation

L'évaluation sera basée :

- Sur la participation de tous les enfants sur les différents temps
- Sur l'élaboration des différents menus et de leur diversité
- Sur les différents achats de l'enfant
- Sur le dernier jour de « l'état » de la valise de l'enfant
- Sur le montage des tentes et la solidité de celles-ci

PROJET DE VIE DU SEJOUR :

Vie quotidienne :

Organisation :

Le réveil : est échelonné entre 7h30 et 9h00 afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun, sauf en cas d'activité matinale. Un enfant doit être capable de se lever seul sans que l'adulte ne vienne le réveiller.

Le coucher : s'effectue à partir de 21h00 après une veillée adaptée à l'âge et l'état de fatigue des jeunes, il peut être aussi échelonné. Un enfant doit savoir lorsque son corps doit se reposer.

Le linge : est géré par les enfants, ils doivent penser à mettre le linge sale de côté dans le sac dédié à cet effet.

Les repas : sont préparés par les enfants avec l'aide des adultes. Les menus sont établis par les enfants avec leurs animateurs et contrôlés par les animatrices. Chaque jour, un groupe est responsable de la préparation des repas et de la vaisselle, avec une animatrice. La question de vivre ensemble se pose malgré les différences de régimes alimentaires. Les régimes alimentaires et médicaux sont respectés.

Les douches : elles se prennent pendant le temps libre de 17h à 19h au bloc sanitaire qui se situe proche des tentes. Pendant ce temps-là les enfants vont devoir se mettre d'accord pour un ordre de passage donc discuter ensemble pour choisir et aussi le faire en autonomie. (Pour les personnes qui sont de repas elles ont RDV à 18h30 en fonction des préparations).

Le temps de rangement des tentes est indispensable pour aider l'enfant dans son apprentissage d'autonomie, il doit ranger et garder sa tente propre, il est en corrélation avec les autres enfants partageant sa chambre. L'animateur est présent pour veiller au bon déroulement du rangement tout en accompagnant l'enfant dans son apprentissage.

Les veillées : elles sont organisées pour permettre à l'enfant de s'exprimer, de dévoiler son côté artistique et créatif. Il est souvent acteur de ces moments en faisant fonctionner son côté imaginaire avec les différents petits temps de comédie théâtrale ou tout autre spectacle mis en place par les animatrices. Il favorise également son esprit d'ouverture aux autres et de partage.

L'alcool, le tabac, et les drogues :

Pour les enfants et les adultes : l'alcool est strictement interdit, il relève d'une conduite à risque qui peut engendrer une addiction et donc des problèmes de santé.

Le tabac, sur le même principe, peut relever d'une addiction cependant déjà présente chez le jeune, dans ce cas avec une autorisation parentale, sera organisé un espace et un temps pour ces jeunes tout en les sensibilisant sur les risques que cela peut engendrer.

Les drogues qu'elles soient douces ou fortes relèvent d'un cadre juridique et légal différents puisque c'est illégal et passible d'une amende. Sur ce principe toute personne (y compris les animateurs) peut se voir sanctionnée, voire engendrer le départ de cette personne.

Une journée type :

7h30 / 9h00	Réveil et petit déjeuner échelonné
9h00 / 9h30	Petite toilette, rangement des tentes, s'habiller
9h30 / 11h30	Temps d'activités
11h30 / 12h15	Préparation des repas, mise de la table, jeux libres
12h15 / 13h15	Repas pris ensemble
13h15 / 14h	Temps calme, jeux calmes
14h / 16h30	Temps d'activités
16h30 / 17h	Goûter
17h / 19h	Douches, courses, préparations du repas
19h / 20h	Repas pris ensemble
20h / 20h30	Vaisselle, lavage de dents
20h30 / 22h	Veillée
22h	Coucher

Gestion des activités

Les déplacements

- En Minibus

Seuls les animateurs ayant le permis de conduire peuvent assurer les trajets. Les enfants sont assis et attachés grâce à la ceinture de sécurité, avant le départ. Autant que faire se peut, le chauffeur n'est pas l'animateur.

- A pied

Les animateurs veillent à ce que le groupe marche au bord de la route, calmement et sans bousculades. Il doit marcher à droite de la route dans le sens de la marche.

Lorsque les enfants doivent traverser les passages pour piétons, un animateur se mettra de chaque côté du passage piéton afin de stopper les véhicules et de faciliter ainsi la traversée des enfants.

Les grands jeux

L'espace est balisé par les animateurs afin de faciliter l'accès et d'assurer la sécurité des enfants.

Baignades

En cas de baignade, l'animateur doit signaler l'arrivée du groupe au responsable de sécurité, il doit se conformer aux prescriptions de l'MNS (Maître-Nageur Sauveteur) et de se conformer aux prescriptions de celui-ci et aux consignes de sécurité. Pour rappel : 1 animateur pour 5 dans l'eau avec des enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 8 dans l'eau avec des enfants de plus de 6 ans.

La communication

Elle permet la « Promotion » de séjour, c'est-à-dire qu'elle va être le moyen de faire connaître notre programme.

La communication passe grâce à différents partenaires :

- les mairies
- les Comités d'Entreprises
- les commerces
- les Clubs sportifs
- les écoles
- les enfants
- les familles

Pour communiquer de manière efficace différents moyens peuvent être employés :

- le numérique (mails, blogs, sites, sms etc...)
- le papier (plaquettes infos, presse)

Evaluation

Pour permettre une évaluation des actions menées lors de l'activité accessoire, un bilan est mené quotidiennement avec les enfants ainsi que l'animateur, pour évaluer la vie en groupe et pendant les différents temps d'activités.

Qu'est-ce qui est évalué ?

- Les activités ont-elles été adaptées aux objectifs ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Les enfants ont-ils compris les objectifs du séjour ?
- Ont-ils adhéré ?

Un bilan avec les enfants en mi-parcours et à la fin de la semaine est mené afin de proposer des évolutions et remédier aux problématiques rencontrées.

ANNEXE

PLAN D'EVACUATION



LOCAUX PERISCOLAIRE & CLASSE 74520 VALLEIRY

INCENDIE

- Appuyez sur le bouton d'alarme le plus proche et prévenez votre responsable.
- Veuillez appeler les services de secours en composant le : **112** et **18** en précisant le lieu exact du sinistre.
- Attaquez le feu avec l'extincteur le plus approprié.

EVACUATION

- A l'audition du signal d'évacuation, ou sur ordre d'un responsable.
- Suivez les indications du guide d'évacuation ou des services de secours.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.
- Dirigez-vous vers l'issue d'évacuation. Ne revenez pas en arrière.

POINT DE RASSEMBLEMENT

ACCIDENT OU MALAISE

Veuillez appeler les services de secours en composant le : **112** et **15** en précisant le lieu exact de l'accident.

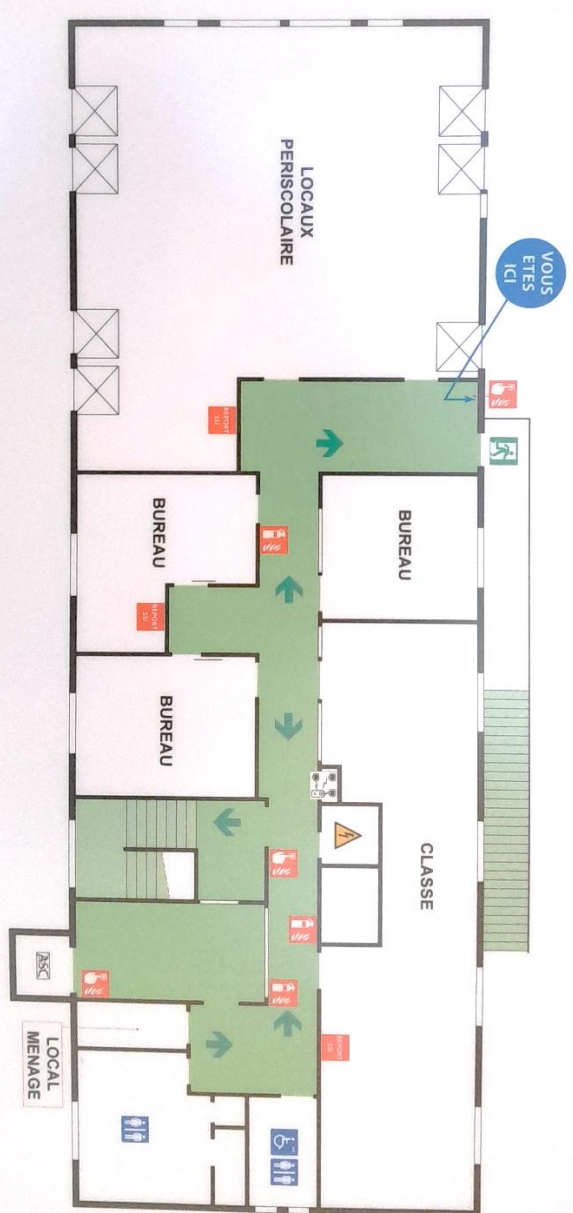
PREVENTION

- En cas de fumées, baissez-vous, l'air frais est près du sol.
- En cas d'incendie, veuillez à fermer les portes et fenêtres derrière vous, pour limiter la propagation des flammes.

MAT-SEC
SECURITE - SECOURS

Conseil à l'usage de l'alarme incendie

Mais pour le 112, appelez le feu, le 18 pour les secours.



LEGENDE

	Déclencheur Manuel d'Alarme Incendie		Extincteur
	Extincteur Portatif		Sanitaires Handicapés
	Report Système de Sécurité Incendie		Sanitaires H/F
	Local Electrique / Transfo / TGBT		Evacuation Sortie Finale
	Serveur Informatique		Evacuation Vers Sortie Finale

NIVEAU 1